



Journée d'action suisse
16 novembre 2019
Lausanne

Nous exigeons davantage d'investissements dans une **politique publique efficace et cohérente** qui définit des **compétences claires** permettant la collaboration et la coordination entre la Confédération, les instances intercantionales, les cantons et les communes.

Sur le plan fédéral

Un **engagement politique pour les enfants dès la naissance** à travers la constitution d'une base légale soutenant la qualité et l'accessibilité des offres qui leur sont destinées.

Sur le plan cantonal

Une **orientation stratégique** et la mise en place de **conditions-cadres** favorisant les mesures et les offres destinées aux enfants dès leur naissance.

Sur le plan communal

La création, le développement et le maintien des offres destinées aux enfants dès leur naissance.

Une politique pour les enfants dès leur naissance est un pilier essentiel d'une politique de la famille **cohérente**. Les offres relevant de la petite enfance sont à planifier et à réaliser en **continuité** avec les offres parascolaires et les mesures destinées aux familles, afin de renforcer les synergies.

L'action des pouvoirs publics est subsidiaire à celle des familles. En outre, les mesures de soutien pour les familles complètent la perspective d'une politique publique de l'enfance et demeurent indispensables. L'instauration d'un congé parental, notamment, semble ici aussi un instrument politique pertinent.

**Les enfants ont besoin
de leur famille ...
et du soutien de la société**

Pourquoi une politique publique pour les enfants ?

Une politique publique de l'enfance prend en compte **les besoins et les intérêts des enfants** et s'inscrit dans une continuité avec les différents textes élaborés sur le plan international et national. Il s'agit notamment de la Déclaration des droits de l'enfant, des Objectifs 2030 du développement durable, du Programme national de lutte contre la pauvreté, des publications de la Commission Suisse de l'Unesco, du Cadre d'orientation pour la formation, l'éducation et l'accueil de la petite enfance, de la brochure «L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse» éditée par *pro enfance*, etc.

Une politique de l'enfance efficace et cohérente se réalise à travers des moyens concrets. Les différentes offres destinées à la **petite enfance** (0 à 4 ans) sont planifiées et mises en place en continuité avec les offres de l'**accueil parascolaire** et de l'**accueil familial de jour**, ainsi qu'avec les mesures de politique familiale. Les prestations pour les enfants dès la naissance concernent les offres d'accueil (crèches, garderies, structures parascolaires, etc.) et les programmes d'**encouragement** (offres éducatives pour les enfants, offres de soutien aux familles sur le plan de la santé, de l'éducation et du social, consultations parents-enfants, présentations itinérantes, etc.).

Les offres destinées aux enfants dès leur naissance constituent des espaces valorisant les rythmes de vie des enfants, contribuent à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents, et assurent des missions socio-pédagogiques et de santé.

La qualité et l'accessibilité des offres sont indispensables pour réaliser les **objectifs socio-éducatifs et socio-économiques** d'une politique de l'enfance :

- Des offres de qualité ont des **effets positifs** sur le développement des enfants. Outre les apports bénéfiques sur le plan social et éducatif, les prestations constituent un investissement socio-économique rentable. Des conditions-cadres adéquates favorisent un accompagnement précoce, attentif et ajusté aux besoins, et assurent ainsi une meilleure qualité de vie des enfants. Elles renforcent la cohésion sociale et permettent d'orienter la politique économique.
- L'accessibilité des offres contribue à l'**égalité des chances** et à l'**intégration** de tous les enfants et de leurs familles. Elle répond également à la **pénurie du personnel** à laquelle l'économie suisse doit faire face. Elle favorise l'**égalité entre femmes et hommes** et apporte des réponses à la **lutte contre la précarisation** des enfants et des familles.

Le financement des structures d'accueil constitue un investissement économiquement rentable et durable !